

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20230227

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation

16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage

16 février 2023

### Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude  
M. CHERON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
M. GAUTHIER Renaud  
M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques  
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin  
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole  
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe  
Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc  
Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry  
Mme PRIEUR Sergine  
Mme RENARD Candy  
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

## **OBJET : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique CONVENTION FINANCIERE REGION POUR LA MISSION SUIVI-ANIMATION**

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20230201 du 23 février 2023 considérant d'intérêt communautaire la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique,

La mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) implique la signature d'une convention avec les partenaires financiers. La convention fixe les engagements de chacune partie, les objectifs de réhabilitation et les financements attribués au regard de ces objectifs.

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Marché	18 975.60 € (TTC)	SARE (4)	7 395 €
		Région Amorçage Part fixe	5 595 €
		Région Amorçage Part variable (8 * 210 €)	1 680 €
		Région Amorçage Bonus (0 * 50 €)	0 €
		Autres Financeurs	
		Reste à charge à la CCVBA	4 305.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 975.60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 975.60 €</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter la convention telle qu'exposée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la convention telle qu'exposée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYÉ et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS